VILLE DE
LANNEMEZAN
Balcon des Pyrénées

Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 17
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 20

DÉLIBÉRATION n° 2025/107A

(Annule et remplace la délibération n°2025/107)

L'an deux mille vingt-cinq et le 09 septembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES.

Procurations : Robert MONZANI à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Marie-France RUFFAT, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON et Philippe RAISON à Françoise PIQUE.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie – Vente d'un appartement à la résidence Mermoz

La Commune est restée propriétaire de lots après la mise en copropriété de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie (résidence Jean Mermoz) au 308 rue Alsace Lorraine à Lannemezan.

Deux appartements ont notamment été utilisés au premier étage en tant que bureaux (sports / animations / culture pour l'un et bureau d'études pour l'autre).

Dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation des locaux communaux, ces appartements ont et seront libérés.

Le bien est un ancien T5 d'une surface de 103 m² où la cuisine et la salle de bain avaient été supprimées pour permettre l'organisation de bureaux uniquement.

M. et Mme Cailleaux, après visite, ont confirmé leur souhait d'investir dans l'achat du bien « bureau d'études » pour une activité libérale, ce qui est autorisé dans le règlement de copropriété.

Les Domaines ont estimé ce bien à hauteur de 62 000 € en date du 4 décembre 2024 compte tenu des ventes précédentes et du fait de l'absence de chaudière sur ce bien.

Une place de stationnement sera dédiée à ce bien.

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20250915-2025-107A-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 4 ne prennent pas part au vote (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO et Sylvie ORTEGA)

DECIDE

- De céder le lot n° 16, au prix de 62 000 € net vendeur au profit de M. et Mme CAILLEAUX Christophe et Valérie, avec faculté de substitution à une SCI

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier, ou en son absence d'autoriser Madame la première adjointe

Le secrétaire,

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 15 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20250915-2025-107A-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025